

Conseiller fédéral Ignazio Cassis
Département fédéral des affaires étrangères
et
Conseiller fédéral Guy Parmelin
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Par Email à : M21-24@eda.admin.ch

Berne, le 30 juillet 2019

Procédure de consultation sur la coopération internationale pour la période 2021-2024.

Messieurs les Conseillers fédéraux,
Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons prendre position sur le rapport explicatif sur la coopération internationale (CI) 2021-2024. Depuis plus de septante ans, SWISSAID s'engage pour les plus pauvres. SWISSAID s'investit dans des projets à long terme dans des régions agricoles. SWISSAID promeut l'agroécologie, un mode production prometteur pour faire face au changement climatique. Nous apportons notre soutien aux plus démunis, les femmes et les jeunes en tête. Nous sommes actuellement actifs dans neuf pays sur trois continents, l'Amérique latine comprise.

En 70 ans, la manière de travailler de SWISSAID a évolué. Nous avons une conception moderne de la coopération au développement. Nous encourageons notamment une approche multipartite, mettant autour de la table tous les acteurs en jeu : les personnes directement concernées, les organisations de plaidoyer, les secteurs public et privé, et les acteurs du monde scientifique. Notre travail repose sur une approche participative « bottom-up » et le renforcement de capacité des organisations de plaidoyer est au cœur de notre travail.

Dans notre prise de position, nous nous positionnerons donc sur les enjeux sur lesquelles nous avons une expertise qui a fait ses preuves et un certain recul, soit des éléments cruciaux dans la définition de l'orientation stratégique de la coopération internationale pour la période 2021-2024. Nous sommes membres d'Alliance Sud et de la plateforme d'Amérique centrale. Nous soutenons leurs deux prises de positions et nous ne reprenons ici que les éléments spécifiques à notre travail sur le terrain.

Voici, quelques considérations qui nous paraissent primordiales pour que la CI suisse soit au bénéfice des plus démunis et amorce un processus de développement durable. Ces considérations ne sont malheureusement pas considérées dans le rapport explicatif sur la CI 2021-2024 :

Le Message sur la CI 2021-2024 doit définir une feuille de route pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 :

Le Message sur le CI suisse 2021-2024 doit définir clairement quels sont les objectifs de la Suisse dans le cadre de l'agenda 2030 et quelle est la stratégie de mise en œuvre. Il ne suffit pas de mentionner l'Agenda 2030 comme un cadre de référence, au même titre que les articles constitutionnels et législatifs pertinents. Le Message sur la CI suisse 2021-2024 doit montrer comment la Suisse entend accompagner le processus de transition vers le développement durable dans ses pays partenaires. Ce sont les pays les plus durement touchés qui auront le plus de difficulté à investir dans les changements nécessaires pour atteindre les 17 objectifs de

développement durable. C'est pourquoi la coopération publique au développement doit jouer un rôle central dans ce contexte.

La CI suisse doit apporter dans les pays en développement une contribution ciblée et efficace à la transformation de la société, de la politique et de l'économie sur la voie de la justice sociale et de la durabilité écologique. Les objectifs et les accents de la CI doivent être aménagés et coordonnés de manière à faire progresser plusieurs des objectifs de l'Agenda 2030, et en aucun cas à en faire régresser d'autres. Ceci passe notamment par une plus grande cohérence de la politique étrangère suisse.

Le Message sur la CI 2021-2024 doit être garant de la cohérence de la politique étrangère suisse :

Le Message sur la CI 2021-2024 doit expliciter comment le Conseil fédéral compte assurer une meilleure coordination et une cohérence politique entre les départements fédéraux. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une demande répétée de l'OCDE à la Suisse. La politique fiscale et financière, ainsi que la politique commerciale de la Suisse, ont une responsabilité particulière à cet égard. La politique fiscale et financière doit être conçue de manière à empêcher l'évasion et la fraude fiscales des multinationales et à ne pas saboter les efforts déployés par les pays partenaires pour générer des revenus par le biais de l'imposition des multinationales. Quant à la politique commerciale, elle doit être conçue de manière à donner aux pays partenaires la marge de manœuvre politique nécessaire pour prendre des mesures en faveur du développement durable. Cela passe notamment par les **accords bilatéraux** : la Suisse a la responsabilité de respecter ses engagements internationaux lors de la signature d'accords bilatéraux. Des exemples précis sur lesquels SWISSAID s'est prononcée publiquement sont détaillés ci-dessous¹.

Le Conseil fédéral doit présenter un budget transparent et stopper les mesures d'économies à la charge de la coopération au développement :

Le Conseil fédéral doit revoir l'aide publique au développement à la hausse pour tenir ses engagements nationaux et internationaux. Le Conseil fédéral doit au moins respecter l'objectif du Parlement de consacrer 0,5% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Cette aide doit revenir aux personnes les plus vulnérables dans les pays en développement. Elle n'a pas à être investie dans des projets qui ont pour seul but de faire écho aux débats politiques (migration, climat, etc.). Il est inacceptable que l'aide publique au développement finance les dépenses pour l'hébergement et la prise en charge des requérants d'asile en première année. Aussi, il est impératif de trouver de nouvelles sources de financement pour le climat².

¹ Dans un accord bilatéral conclu en décembre dernier avec l'Indonésie, la Suisse impose à son partenaire un système strict de protection des semences conforme à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91). Or, l'UPOV 91 est incompatible avec le droit aux semences reconnu dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) soutenue quelques jours plus tôt par la Suisse. En imposant un système strict de protection des obtentions végétales, la Suisse restreint les droits des paysans indonésiens et met ainsi en péril leur sécurité alimentaire. De mêmes contradictions sont à craindre dans le cadre de l'accord de libre-échange actuellement en négociation entre les Etats membres de l'AELE et les Etats Mercosur.

² Le climat doit disposer de fonds propres. Actuellement, la Suisse finance son engagement de Copenhague avec le budget de développement. Or, ces contributions résultent en réalité de la réorientation de budgets du programme de coopération au développement consacrés à des programmes de lutte contre la pauvreté. La Confédération ne peut pas puiser dans ses budgets dédiés à l'aide au développement pour honorer ses engagements internationaux. Faute de quoi, la politique suisse ne répondra pas aux exigences pour un financement climatique responsable ni en montant des contributions, ni sur la manière de comptabiliser les contributions. Pour rappel, selon l'accord de Paris

Avec un excédent de 2.7 milliards de francs par an - depuis plusieurs années consécutives - le Conseil fédéral n'a aucune raison de ne pas honorer ses engagements internationaux. En signant l'agenda 2030 pour le développement durable, la Suisse s'est engagée, à moyen terme, à relever cette part à 0,7%. Or, avec cette proposition du Conseil fédéral, on est bien loin du compte. Pour 2021-2024, le Conseil fédéral prévoit un taux d'APD de 0,45% (0,40% si on soustrait les frais d'asile) du RNB. Cette proposition du Conseil fédéral va à l'encontre de la volonté du peuple et des promesses faites à plusieurs reprises par la Suisse sur la scène internationale. A titre comparatif, des pays comme la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et le Royaume-Uni consacrent chaque année jusqu'à 1% de leur RNB à la coopération au développement.

Le Conseil fédéral doit remettre au cœur de la CI suisse les principes d'entraide et de solidarité internationale :

La Suisse - en tant que pays riche et leader dans bien des domaines - a la possibilité d'influer positivement la lutte contre la pauvreté. L'orientation stratégique de la CI suisse doit être définie sur la base de sa capacité à apporter une contribution globale à la réduction de la pauvreté et non pas sur ses intérêts propres (économiques ou migratoires), qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre. Cette responsabilité internationale est l'ADN de la CI suisse, inscrite dans la Constitution fédérale. Pour la promotion des intérêts propres de la Suisse, économiques et autres, il existe d'autres moyens et organismes qui disposent de ressources bien plus importantes que la coopération bilatérale au développement. Quant à l'intérêt à long terme pour la Suisse, cela va de soi.

La Suisse n'est pas seule à agir sur le terrain. On observe une concurrence de plus en plus vive entre les agences nationales de développement et les organisations internationales pour obtenir les fonds internationaux. La CI suisse doit, au même titre que ses partenaires, se profiler. Au cours des cinq dernières décennies, la CI suisse a mis sur pied un réseau important de partenaires stratégiques sur le terrain, dans le domaine de la sécurité alimentaire notamment. De même, la Suisse a une renommée internationale dans la défense de la démocratie et l'application des droits humains. Elle a notamment axé son intervention dans le renforcement de capacité des organisations de la société civile.

En d'autres mots, le troisième critère d'évaluation ne devrait pas être les intérêts propres de la Suisse fluctuant d'une année à une autre, mais « le capital existant de la CI suisse » d'ores et déjà à disposition. Ce capital - que ce soit l'expertise ou le réseau de partenaires - peut influencer tant les priorités thématiques que la focalisation géographique.

Notre prise de position dans le cadre des questions posées :

1) *Estimez-vous que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux avantages comparatifs de sa coopération internationale et au capital existant de la CI suisse? (chap. 2.3)*

Non, nous ne considérons pas que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement. Ils ne prennent pas non plus en compte le capital accumulé de la CI suisse ces dernières décennies. 800 millions de personnes souffrent encore de la faim dans le monde, et ce, paradoxalement, dans les zones rurales. SWISSAID considère donc qu'il est

sur le climat, la Suisse doit à partir de 2020 apporter 1 milliard de CHF par an au financement climatique international, en supplément à la coopération au développement. Une contribution suisse proportionnelle à son poids économique global met son engagement minimum à hauteur de 1% de l'ensemble des pays industrialisés, soit 1 milliard de CHF par année (Source: Masterplan climat Suisse).

primordial que la **réduction de la pauvreté** et donc la **sécurité alimentaire** restent des objectifs prioritaires de la CI suisse 2021-2024. La CI suisse doit continuer à apporter une contribution significative au développement durable des régions rurales. Ceci d'autant plus que la Suisse est, aujourd'hui, un acteur mondialement reconnu en matière de sécurité alimentaire. Grâce à la recherche et l'innovation, elle a pu soutenir de nombreuses exploitations agricoles familiales à petite échelle – première source de revenu pour les plus pauvres. Le Message sur la CI 2021-2024 doit expliciter comment la Suisse compte contribuer à la lutte contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire. Ceci passe par la promotion de l'**agroécologie**³, le soutien de l'**agriculture familiale à petite échelle** et au renforcement des **femmes paysannes** qui ont un rôle décisif dans l'alimentation mondiale.

Nous déplorons d'ailleurs que l'**égalité du genre** soit la grande oubliée de ce rapport explicatif. Certes, on le mentionne brièvement comme un sous point de l'objectif 5, mais sans expliciter la façon dont le Conseil fédéral compte améliorer la position des femmes dans les pays en développement. L'égalité du genre doit - au même titre que dans le Message de la CI 2017-2020 – être un objectif en soi et une thématique transversale qui concerne tous les départements et les divisions de la CI suisse. Par ailleurs, pour ce faire, des fonds spécifiques doivent être mis à disposition.

Un dernier aspect important n'a pas été considéré dans les objectifs prioritaires proposés par le Conseil fédéral : le **renforcement de la société civile**. Or, dans de nombreux pays l'engagement de celle-ci est en butte à une répression croissante (« shrinking civic space »). Nous le constatons actuellement au Nicaragua. Des mesures doivent donc être prises pour protéger et renforcer cet engagement. Seule la participation active des couches sociales défavorisées aux processus politiques peut encourager un développement durable inclusif. La Suisse a – du fait de son système politique de démocratie directe - une expertise et une renommée mondiale dans le renforcement de capacités des organisations de plaidoyer à faire valoir. Ce point nous paraît important et l'objectif de la Paix et de l'Etat de droit doit donc être complété par le renforcement de la société civile.

Finalement, nous comprenons que la **migration** est devenue un thème important pour la population à laquelle les tenants de la CI doivent répondre. Toutefois, le poids donné à la migration dans ce rapport explicatif nous paraît démesuré. Aussi, nous mettons en garde d'établir un lien de causalité entre les projets de développement et la migration vers la Suisse. Nous considérons que le Message sur la CI 2021-2024 doit employer les termes adéquats ; il s'agit ici de migration pour des raisons économiques.

Un mot finalement concernant la volonté de créer des **emplois**. Seul un travail décent est la voie vers le développement durable. Le CI suisse doit privilégier les secteurs d'activité en fonction des besoins des populations les plus pauvres dans le pays en développement et non pas en se basant sur les intérêts internes de la Suisse. Dans les pays en développement, l'économie est fortement dominée par le secteur informel ; la création de possibilités de revenus décents doit donc rester

³ L'agroécologie, qui fait partie intégrante de la vision commune de la FAO pour une alimentation et une agriculture durable, propose une approche unique pour répondre à la forte hausse de nos besoins alimentaires, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Par ailleurs, l'agroécologie est un mode de production adapté pour faire face au changement climatique. Elle apporte une contribution importante à l'amélioration de la résilience des familles paysannes face aux effets néfastes du climat. Elle permet également une production agricole qui a moins d'impact sur le climat puisque des produits comme les engrais sont inexistantes. Finalement, les méthodes agroécologiques stockent davantage le carbone de l'atmosphère dans le sol (soit 12 à 15% de plus que les exploitations « conventionnelles » chimiques). Les bénéfices de ce type de production sont donc multiples.

l'objectif le plus important.

Au vu de ces commentaires, nous proposons donc que les objectifs prioritaires soient au nombre de 5 et se déclinent de la manière suivante :

Objectif 1 : La lutte contre la pauvreté

Améliorer les conditions nutritionnelles des populations vulnérables, en soutenant les productions agricoles familiales avec un focus particulier sur les paysannes, et en encourageant l'agroécologie comme mode de production adéquat dans la lutte contre le changement climatique.

Objectif 2 : Le développement économique

Contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois décents.

Objectif 3 : L'environnement

Lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles.

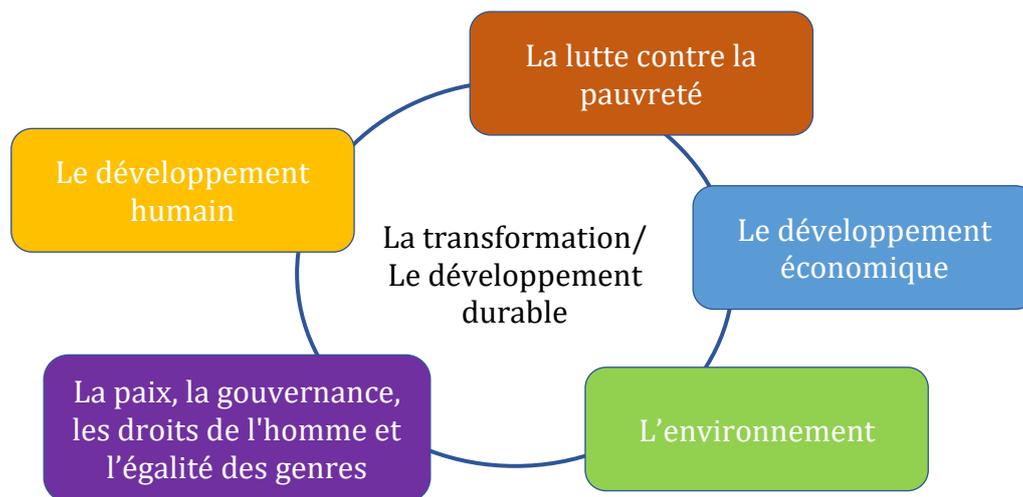
Objectif 4 : Le développement humain

Sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et économique.

Objectif 5 : La paix, la gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité des genres

Promouvoir la paix, l'Etat de droit et l'égalité des genres et soutenir les organisations de la société civile

Ces objectifs prioritaires repris tel quel ont le potentiel de contribuer au développement durable dans l'esprit de l'Agenda 2030. Nous reprenons, ici, une illustration circulaire des objectifs élaborés conjointement avec Alliance Sud. Au vu de notre analyse, SWISSAID a défini les objectifs au nombre de 5. Cette illustration montre que les objectifs sont sur un même pied d'égalité et qu'ils doivent être considérés comme un tout. Ils doivent être mis en œuvre de manière à contribuer à un développement durable.



2) Estimez-vous que les nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux avantages comparatifs de sa coopération internationale et au capital existant de la CI suisse ? (chap. 2.4)

Partiellement. Nous considérons que les quatre accents prioritaires exposés dans le rapport explicatif de la Confédération (emploi, changements climatiques, migration et état de droit) se concentrent non pas sur les causes profondes de la pauvreté mais sur les symptômes. Surtout en raison du poids donné à la migration. Pour répondre aux besoins des populations, il est impératif que l'accent soit également mis sur la **sécurité alimentaire (incl. l'eau, l'assainissement, l'hygiène)** et le **genre**.

Emploi : Nous considérons effectivement qu'il s'agit là d'un accent important. Nous déplorons toutefois que le rapport explicatif se concentre principalement sur l'emploi dans les centres urbains, au vu des critères établis par le Conseil fédéral. Nous craignons en effet que les intérêts économiques de la Suisse prennent le pas sur les besoins des populations concernées. En effet, la grande majorité des pauvres vivent dans les zones rurales. Par ailleurs, cet accent doit clairement mettre en avant le soutien aux femmes et aux jeunes. Dans les pays en développement, les femmes sont exclues du marché du travail, particulièrement dans les zones rurales. En effet, de nombreuses femmes sont actives dans le secteur de l'agriculture, principalement dans des structures familiales informelles. Elles ne touchent donc pas de revenus qui leur permettraient d'être indépendantes. SWISSAID estime qu'il est essentiel de favoriser l'autonomisation des femmes dans le secteur économique afin de faciliter leur entrée égalitaire sur le marché du travail ou dans l'auto-entrepreneuriat. Un développement durable au sens de l'Agenda 2030 ne passera que par une parité assumée, également dans le domaine du travail.

Migration : Etablir un lien de causalité entre les projets de développement et la migration vers la Suisse n'est pas correct. Les personnes concernées (groupe cible) ne sont pas les mêmes. La pauvreté d'origine sociale ou climatique (plus de 70% des pauvres dans le monde vivent encore dans les zones rurales) génère principalement des migrations locales et des migrations saisonnières de main-d'œuvre vers les centres urbains voisins. Or, la grande majorité des migrants économiques qui partent à l'étranger proviennent au contraire de la classe moyenne et sont essentiellement urbains. Donner trop de poids à cet accent peut avoir donc des incidences graves pour les personnes les plus vulnérables dans les pays en développement et remettre en question la réputation internationale de la Suisse. En effet, cela impliquerait que l'engagement géographique de la CI suisse varie à court terme au gré des routes migratoires. Un tel accent peut mettre en péril le développement structurel à long terme au sens de l'Agenda 2030. Ceci sans parler du capital existant de la CI suisse qui serait mis en danger. La grande majorité des tenants de la CI suisse ne sont actuellement pas déployés dans les pays d'origine des migrants économiques installés en Suisse.

Changement climatique : Il est évident que cet accent fait sens. Les populations les plus vulnérables sont les plus touchées par les conséquences du changement climatique. Nous le constatons d'ores et déjà sur le terrain. Au Tchad, par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes sont devenus monnaie courante avec des périodes de sécheresse et d'inondation à répétition. Le rapport explicatif du Conseil fédéral aborde uniquement les conséquences financières de l'introduction de cet accent dans la CI suisse, ce que nous déplorons. Cet accent doit également mettre en avant la stratégie d'intervention de la CI suisse pour aider les populations les plus vulnérables à faire face au changement climatique en cours. Depuis plusieurs décennies, SWISSAID promeut **l'agroécologie** comme mode de production adéquat pour faire face au changement climatique. Un mode de production certes moins rentable pour l'économie suisse, mais qui répond aux besoins des populations.

Etat de droit : Nous approuvons les arguments avancés dans le rapport explicatif du Conseil fédéral. Pour répondre aux besoins des populations, il est toutefois important que le Message du Conseil fédéral mentionne explicitement le renforcement de la société civile dans les mesures envisagées. Nous considérons également que cet accent doit remettre en question la proposition du Conseil fédéral de quitter l'Amérique latine.

Finalement, nous considérons que **les autres accents** ⁴ tels que mentionnés dans le rapport explicatif font sens. SWISSAID applique d'ores et déjà cette manière de fonctionner sur le terrain avec des résultats probants. En Tanzanie par exemple, l'approche multi-acteurs, rassemblant autour d'une table des scientifiques tanzaniens et suisses, des acteurs du secteur public et privé et des organisations de plaidoyer, a permis d'innover et d'atteindre des résultats concrets. Toujours dans ce pays, SWISSAID a lancé diverses applications numériques en collaboration avec l'EPFZ. De nombreux membres des populations les plus vulnérables, à savoir les paysans, ont dorénavant accès à des informations cruciales pour leurs récoltes. Cette manière d'opérer répond aisément aux trois critères, à savoir : les besoins des populations, l'avantage comparatif de la CI suisse et le capital existant de la CI. Même des bailleurs de fonds internationaux se sont depuis joints au financement national des projets de SWISSAID en Tanzanie.

Nous sommes donc convaincus que le **secteur privé** peut contribuer positivement à un développement durable dans les pays les plus pauvres. Nous considérons toutefois que le Message sur la CI 2021-2024 doit être explicite sur le mode d'intervention. Pour espérer avoir un impact positif, la CI suisse doit mettre la priorité au soutien des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays partenaires. Par ailleurs, les partenariats entre les acteurs de la CI suisse et le secteur privé doivent bénéficier en priorité aux populations défavorisées. Ces partenariats doivent promouvoir des gains sociaux dans les pays en développement et garantir la création d'emplois décents et durables. Les entreprises partenaires doivent appliquer les standards internationaux en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement. La coopération avec le secteur privé doit être subordonnée à l'existence de procédures diligentes efficaces en matière de droits humains et de risques environnementaux.

3) Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement réponde aux besoins des populations dans les pays en développement, aux avantages comparatifs de sa coopération internationale et au capital existant de la CI suisse ? (chap. 2.4.1 et 3.1.2)

Non. Le retrait de la CI suisse de l'Amérique latine ne prend pas en compte les besoins des populations locales, et pas davantage, les avantages comparatifs et le capital existant de la CI Suisse. Nous considérons qu'une focalisation géographique indifférenciée ne sera pas au bénéfice ni des populations locales ni de la Suisse. Au contraire, le Message sur la CI 2021-2024 doit définir par région géographique ses axes d'intervention, soit : une **orientation thématique** claire sur la base de critères précis. L'aide publique au développement sera ainsi investie à bon escient.

Au vu des trois critères d'évaluation, le CI suisse doit se concentrer en **Amérique latine** sur la promotion de l'État de droit, les droits humains, la paix et le soutien à la gestion des migrations sud-sud. La Suisse a tenu un rôle très important en Amérique latine ces dernières décennies. La Suisse se doit de continuer à soutenir au-delà de 2020 la lutte contre la corruption et l'impunité, le renforcement des droits humains et la promotion de la paix dans le sous-continent.

Les arguments avancés dans le rapport explicatif du Conseil fédéral ne tiennent pas la route. Le Conseil fédéral cite comme principales raisons de quitter l'Amérique latine les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services de base. Cette affirmation est discutable au vu du niveau toujours élevé d'inégalité et de violence dans plusieurs pays d'Amérique latine. Le rapport avance également que l'Amérique latine a connu une nette expansion de la

⁴ L'engagement avec le secteur privé, le potentiel de la numérisation, l'engagement multilatéral, les approches intersectorielles, la cohérence entre l'aide humanitaire et la coopération au développement, la bonne gestion des risques, la recherche scientifique de haute qualité pour évaluer l'impact de la CI.

démocratie. Pourtant, ce point de vue ne tient pas compte de la situation politique des deux pays prioritaires de la DDC, à savoir : le Honduras et le Nicaragua.

Un autre exemple révélateur est la Colombie. La Suisse s'engage depuis plusieurs années officiellement en Colombie en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme, de la réconciliation, de la promotion de la paix. Elle est également présente sur le terrain avec l'aide humanitaire. L'engagement de la Suisse a contribué de manière significative à la conclusion d'un accord de paix avec la guérilla des FARC à la fin de 2016. Le travail dans le pays n'est toutefois pas terminé. La mise en œuvre du traité de paix rencontre aujourd'hui des difficultés. En 2018, La Colombie est le pays qui a enregistré le plus grand nombre de défenseurs des droits humains assassinés.

Le nombre de personnes originaires d'Amérique centrale qui ont dû fuir leur pays pour demander l'asile a décuplé en cinq ans. Le HCR estime que 3.4 millions de Vénézuéliens ont d'ores et déjà quitté le pays. Ces réfugiés vivent pour la plupart dans les pays limitrophes du Venezuela que sont la Colombie, le Pérou, le Chili et l'Équateur. L'arrivée massive de réfugiés, rend le marché de l'emploi formel et informel encore plus difficile.

Au vu de la situation dans ces pays, nous considérons qu'un départ de la CI suisse de l'Amérique latine est exclu. Au contraire, du personnel et des moyens financiers doivent être mis à disposition pour que la CI suisse puisse honorer ses engagements et terminer le travail dans les domaines d'intervention précités. SWISSAID est disposée, en collaboration avec les services gouvernementaux suisses, à contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à l'engagement de la Suisse en faveur des droits humains et de l'Etat de droit en Amérique centrale.

Nous espérons que notre prise de position, basée sur une expertise sur le terrain de plus septante ans, vous donnera des pistes utiles pour proposer une orientation stratégique de la CI suisse qui est effectivement au bénéfice des plus démunis et amorce un processus de développement durable au sens de l'Agenda 2030.

Salutations distinguées,



Markus Allemann
Directeur SWISSAID